

Le premier office de tourisme classé catégorie I en Alsace !

L'office de tourisme de la Vallée de la Bruche vient de se voir attribuer, par arrêté préfectoral son classement en catégorie I. Il devient ainsi, depuis l'entrée en vigueur des nouvelles normes de classement (en catégories et non plus en étoiles), le premier office de tourisme alsacien à obtenir cette catégorie, la plus exigeante.

L'office de tourisme de la vallée de la Bruche est décidément un pionnier en Alsace, puisqu'il avait déjà été le premier à obtenir la Marque « Qualité Tourisme™ », en 2008, avec l'accompagnement du RésOT-Alsace.

> La réforme de classement

Entrée en application en juin 2011, la réforme de classement des offices de tourisme fixe les critères de classement en trois catégories et abroge les précédentes normes en étoiles.

Les nouveaux critères font une large place aux technologies de l'information et de la communication et tiennent compte du rôle de l'office de tourisme dans le développement touristique et durable des territoires. Cette réforme vise également à valoriser la qualité des services rendus aux visiteurs en matières d'accueil, d'information et de promotion touristique.

> Catégorie I

Le classement en catégorie I est attribué aux structures de type entrepreneurial ayant vocation à fédérer les professionnels et à développer l'économie touristique dans sa zone touristique d'intervention. Son équipe polyglotte est nécessairement pilotée par un directeur. L'office de tourisme de catégorie I développe une politique de promotion nationale et internationale ciblée, propose des services variés et des actions commerciales de nature à générer des ressources propres.

> Une grille de critères exigeante

Un dossier de classement a été réalisé, pour répondre à la **quarantaine d'engagements** pour la catégorie I et justifier chacun d'entre eux. Le RésOT-Alsace (réseau des offices de tourisme et syndicats d'initiative alsacien), et la DIRECCTE-Alsace ont procédé à une visite de classement pour attester de la réponse à ces exigences, avant instruction du dossier par la Préfecture.

Le classement est attribué à l'office de tourisme pour une durée de cinq ans.

> une reconnaissance de la qualité des services

Avec le développement exponentiel de l'internet dans le domaine du tourisme, les métiers des offices de tourisme ont considérablement évolués. Les clients mieux informés sont plus exigeants. La qualification des personnels, leur compétences, les langues parlées sont déterminants pour offrir des services de qualité des conseils avisés qui apportent une véritable plus value en termes de conseils et de prescription de la destination.

> Un lien fort avec la démarche qualité

Pour pouvoir prétendre à la catégorie I, les offices de tourisme doivent être titulaires d'une certification, marque ou label attestant de la qualité des services.

L'office de tourisme de la Vallée de la Bruche endosse également un rôle pionnier en Alsace, puisqu'il a été le premier à obtenir la Marque « Qualité Tourisme™ », en 2008, avec l'accompagnement du RésOT-Alsace. Le classement en catégorie I vient renforcer cette reconnaissance de la qualité de l'accueil et son organisation interne



contacts presse

Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche
Anne-Catherine OSTERTAG & Diana POPOVA
t. 03 88 47 18 51 – f. 03 88 97 09 59
RésOT-Alsace - **Line DILLENSEGER**